

## **CSA du 10 mars 2026, Ressources Humaines et Conditions de Travail**

Les participants à ce CSA étaient pour **FO-Insee**, Jean-François DEBACKER (DR grand-Est) et Marie-Josée DEFRANCE (DG).

Avant de développer l'ordre du jour chaque syndicat a lu une déclaration liminaire. Celle de **FO-Insee** est jointe à ce compte rendu.

Ce CSA avait pour ordre du jour les points suivants :

- le vote des LDG (Lignes Directrices de Gestion) mobilités ,
- le vote des LDG promotions pour mise en conformité avec les modifications réglementaires de certains corps de l'Insee.

Suite aux demandes présentées dans les déclarations liminaires d'autres points ont été abordés :

- l'importante charge du programme d'enquête pour les enquêteurs et enquêtrices de l'Insee et l'attention particulière à apporter au CREP (Compte Rendu de l'Entretien Professionnel),
- l'expertise à la DG de la sphère RH,
- l'immobilier au SR Martinique.
- la poursuite de l'instruction du dossier sur la mise en place du CIA pour les Catégorie B et C.

### **Un programme d'enquête trop chargé**

Concernant ce dossier, l'administration après plusieurs interpellations, a convenu de cette surcharge au 1<sup>er</sup> trimestre et a pris la décision de ne pas prendre en compte les résultats d'enquête au 1<sup>er</sup> trimestre dans le cadre de l'établissement des futurs CREP 2026.

Pour les problèmes liés à l'application SABIANE, il est évident pour la direction que le déploiement de l'enquête emploi sur cette application ne se fera qu'après une série de test attestant de la fiabilité de l'application. Un point sera fait sur le sujet lors du prochain GT du 17 mars sur SABIANE et les enquêteurs.

### **Une vigilance à observer sur l'expertise de la DG**

A propos de l'expertise à la DG et faisant suite au message adressé à tous les agents par CGT-SUD et **FO-Insee** le Directeur Général a tenu à faire une mise au point. Le cahier des charges a été rédigé par le responsable de la DCVCT mais piloté par le Directeur Général. **FO-Insee** en a pris acte et s'assurera que dans le cadre de l'instruction de l'expertise, aucuns agents ne soient oubliés, qu'ils soient encore présents ou partis vers de nouvelles fonctions (mutations ou retraites). Cette expertise va concerner tous les agents ayant travaillé au Secrétariat général de 2022 à 2024.

### *Danger sanitaire au SR Martinique*

Concernant ce dossier, la direction nous a affirmé qu'elle était bien informée de la situation sanitaire dégradée des locaux actuels. Avec les autres administrations concernées des recherches sont lancées pour trouver un nouveau bâtiment.

**FO-Insee** reste mobilisé pour relancer l'administration autant que faire ce peu pour que leurs collègues de Martinique puissent enfin retravailler tous ensemble dans des locaux sains. Cette situation n'a que trop duré !

### *Instruction du dossier CIA en attente*

Concernant l'avancée du dossier « demande de CIA », la secrétaire générale doit se rapprocher du Ministère de l'Economie et des finances pour demander si les catégories B et C de Bercy perçoivent à la fois la NBI et le CIA.

### *Atterrissage des LDG mobilités*

Au sujet des LDG mobilités, au terme de 12 mois de discussions un vote a été réalisé dans ce CSA. Un point particulier a été fait sur la durée des deux premiers postes des attachés, l'administration propose 2 fois 4 ans maximum.

De nouvelles discussions se dérouleront dans un avenir proche.

S'agissant des candidatures sur le site CFP (Choix de la Fonction Publique), la direction nous a confirmé qu'avant tout dépôt de candidature, l'accord préalable de sa hiérarchie devait être obtenu afin de poursuivre et valider sa demande. Si l'accord n'était pas donné in-

fine cela serait assimilé à un abandon de poste. **FO-Insee** s'est abstenu sur ce texte.

### *Mise en conformité des LDG promotions*

Concernant les sujets des LDG promotions il s'agissait d'une mise en cohérence avec les décrets nouvellement sortis sur la création du corps des INSED à l'Insee.

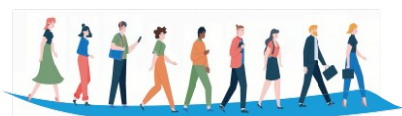
Le vote de ce texte était nécessaire à ce stade pour pouvoir dérouler les promotions des A+ en 2026.

Suite à la question posée par **FO-Insee**, sur le nombre possible de passage au choix au cours d'une carrière, la secrétaire générale nous a répondu que ce nombre ne pouvait pas être limité. Cependant l'instruction d'un deuxième dossier de passage au choix devait être ardemment motivé et défendu par l'administration.

La secrétaire générale a dit qu'il était possible de remettre dans le texte la formation des encadrants aux LDG. Cela permettrait selon **FO-Insee**, peut-être d'éviter des erreurs dans le cadre de l'instruction des dossiers.

**FO-Insee** a voté pour ces LDG promotions mais attend les nouvelles discussions sur le sujet.

**FO-Insee** reste à la *l'écoute de tous les agents de l'institut, sur les questions de conditions de travail, questions sur leurs carrières, ou tout autre sujet.*



*chacun pour tous avec*

